



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 1^{er} juin 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le 1^{er} juin 2017 à 17h30 à la salle polyvalente Émile Gilbert de Coulmiers, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

➤ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BEAUCE LOIRÉTAINE**

Monsieur Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Mesdames Dominique BILLARD (Artenay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Monsieur Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Madame Annick BUISSON (Gidy), Messieurs Joël CAILLARD (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Jean DUMOUTIER (Ruan), Gilles FURHER (Boulay les Barres), Pascal GUDIN (Artenay), Daniel DELLA MONICA (Coinces), Pascal PERDEREAU (Huêtre), Dimitri MICHAUD (Gidy), Madame Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Messieurs Gilles MOREAU (La Chapelle Onzerain), Claude PELLETTIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Patrice VOISIN (Patay), Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Péravy la Colombe),

➤ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES DES TERRES des VAL DE LOIRE**

Messieurs Jean-Paul BEDIU (Beauce la Romaine - Tripleville), Nicolas D'ABOVILLE (Baccon), Madame Édith CHARDON (Tavers), Monsieur Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Madame Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Messieurs Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epièdes en Beauce), David FAUCON (Beaugency), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Prés), Madame Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Monsieur Hubert LIGOUY (St Laurent des Bois), Mesdames Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Monsieur Arnold NEUHAUS (Villermain), Madame Béatrice PERDEREAU (Rozières en Beauce), Messieurs Christian ROUBALAY (Beauce la Romaine - Prénouvellon), Pierre TRUBLARD (Beauce la Romaine - La Colombe), Jean-François RICHARD (Binas), Madame Laëticia VENGEONS (Beauce la Romaine - Membrolles), Monsieur Bruno VIVIER (Charsonville),

Ainsi que : Mesdames Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Michèle DUMAS (Saint Péravy la Colombe), Chantal BUREAU (Mareau aux Prés), Messieurs Roger BAUNÉ (St Laurent des Bois), Alain CHAMPENOIS (Villermain), Marc LEBLOND (Patay),

Avait donné pouvoir : Monsieur Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Madame Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Monsieur Thierry CLAVEAU (Villamblain) à Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers),

Étaient également présentes : Mesdames Sandra MARTIN, Camille DUBRULLE, Michelle ÉON (Pays Loire Beauce).

Étaient absents excusés : Madame Claudine DUC (Villamblain), Monsieur Lucien HERVÉ (Coinces), Madame Anita BENIER (Baccon), Messieurs Michel FAUGOUIN et Olivier ROUSSEAU (Chaingy), Christophe PRÉVOST et Serge VILLOTEAU (Cravant), Daniel THOUVENIN et Thierry GODIN (Villorceau).

Madame MANCHEC, Maire de Coulmiers, souhaite la bienvenue aux Membres du Comité Syndical et présente rapidement sa commune.

Monsieur le Président la remercie pour son accueil, et rappelle aux Membres que le Syndicat Mixte de Pays s'est transformé en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural le 12 mai 2017. Il explique aux Membres les raisons de l'annulation du Comité Syndical prévu initialement le 11 mai à Baccon, compte tenu du retard de la procédure dans le Loir et Cher. Il précise aux Membres qu'il est intervenu personnellement auprès du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret afin de clarifier la situation compte tenu des délais fixés par l'Etat (30 juin) pour effectuer les transformations juridiques. Monsieur le Président rappelle la composition du PETR regroupant 2 communautés de communes, 48 communes, 64 432 habitants. Il précise que les statuts prévoient 62 Membres titulaires : 31 pour la CC Beauce Loirétaine et 31 pour la CC des Terres du Val de Loire.

Le Président propose ensuite de procéder à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des missions et programmes du PETR : Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Contrat de Ruralité, Programme Leader, Agenda 21 – Plan Climat Énergie, Schéma de Cohérence Territoriale...

Monsieur le Président précise qu'une plaquette de présentation a été élaborée et distribuée à l'arrivée des délégués afin de présenter le PETR Pays Loire Beauce. Il détaille les différents programmes et les financements 2017 - 2022 attribués au Pays Loire Beauce listés ci-après :

✚ Le Projet de territoire : la Charte de développement (élaborée en 2005, actualisée en 2011)

Monsieur le Président rappelle les grandes orientations de la Charte de Développement à savoir la promotion de la qualité pour un développement durable articulé autour de 3 axes : la qualité du développement économique, endogène, responsable et solidaire, la qualité des espaces, pour la gestion durable des biens, et la qualité des services, source de solidarité.

Il informe les Membres que le PETR doit élaborer son projet de territoire qui se fondera principalement sur les orientations générales de la Charte du Pays, du SCoT et de l'Agenda 21 - Plan Climat Énergie Territorial.

✚ Le Schéma de Cohérence Territoriale (en cours d'élaboration)

Monsieur le Président rappelle la démarche initiée avec les 2 autres Pays (Forêt d'Orléans – Val de Loire et Sologne Val Sud) ainsi qu'avec Orléans Métropole. Il précise aux Membres que la procédure d'élaboration pourra reprendre en intégrant les nouvelles communes conformément aux dispositions de la loi Egalité et Citoyenneté.

✚ L'Agenda 21 - Plan Climat Énergie Territorial (adopté en décembre 2015)

Monsieur le Président rappelle que les 2 démarches ont été menées conjointement et que le territoire a pu obtenir des financements du ministère de l'écologie.

✚ Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017-2022 - 8 125 000 €

Monsieur le Président informe les Membres que le Contrat a été validé le 12 mai dernier en Commission Régionale Permanente. Il rappelle les différentes enveloppes allouées au territoire.

✚ Le Contrat de Ruralité 2017-2020 - 650 000 € en 2017

Monsieur le Président informe les Membres que le Pays s'est positionné rapidement à l'été 2016 afin de contractualiser avec l'État. Pour l'année 2017, le territoire bénéficie au moins de 650 000 € du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

✚ Le Programme Européen Leader 2016-2022 - 1 000 000 €

Monsieur le Président rappelle que le territoire bénéficie d'un second programme Leader pour la période 2016-2022.

✚ Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte - 2 000 000 € pour le PETR et 500 000 € pour la Ville de Beaugency

Monsieur le Président explique que le Ministère de l'Écologie a soutenu dans un premier temps 200 territoires, puis plus de 400. Le Pays, lauréat dès 2015, a bénéficié d'abord de 500 000 € puis d'1 500 000 € pour ses collectivités membres. Il précise que les fonds sont principalement tournés vers l'isolation des bâtiments publics, la création de réseaux de chaleur et la rationalisation de l'éclairage public.

✚ Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services - 2014-2017 - 213 000 €

Monsieur le Président explique que le territoire a bénéficié de fonds de l'État (FISAC) et du Département pour accompagner les artisans et commerçants dans le développement de leurs entreprises. Grâce à cette opération terminée en août 2017, une quinzaine d'entreprises a été accompagnée.

Monsieur le Président précise donc que le PETR totalise plus de 12 millions d'euros pour les communes, les communautés de communes, les associations et les acteurs économiques du territoire.

Monsieur le Président informe les Membres de la gouvernance souhaitée dans les statuts : le Bureau est passé de 13 à 17 Membres, dont 1 Président et 6 Vice-présidents (au lieu de 4). Il précise qu'une Conférence des Maires doit être réunie et est composée des 48 Maires et des 6 Maires délégués de Beauce la Romaine. Il explique également que le Conseil de développement représentant les forces vives du territoire est mutualisé avec la communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Enfin, il rappelle la composition de l'équipe technique avec l'Agent de Développement Sandra MARTIN, la Secrétaire Comptable Michelle EON, la Chef de projet Leader Gaëlle BAJEUX, la Chargée de mission énergie climat Camille DUBRULLE, ainsi qu'un agent mutualisé avec les 2 autres Pays, Chloé GAUVINEAU, coordinatrice santé. Il précise que Caroline COSYNS, chargée de mission économie a rejoint les CC des Terres du Val de Loire et de la Beauce Loirétaine.

Monsieur FROUX s'interroge sur les impacts financiers liés à l'agrandissement du périmètre du PETR.

Monsieur le Président précise que concernant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale, les enveloppes ont été recalculées en fonction du nombre d'habitants : pour les communes de l'ancienne Beauce Oratorienne, l'intégralité des sommes a été incluse dans le nouveau CRST. Pour les communes de l'ancien Val d'Ardoux et après négociation avec la Région et le Pays Sologne Val Sud, la moitié des sommes a été incluse dans le CRST correspondant au mi-parcours du CRST Sologne Val Sud. Monsieur le Président explique aux Membres que le périmètre du GAL lié au programme européen Leader doit également évoluer pour intégrer les 4 communes de l'ancien Val d'Ardoux. Il précise qu'à ce stade, aucune compensation financière ne sera sollicitée auprès du GAL Forêt d'Orléans Loire Sologne (réunissant les Pays Forêt d'Orléans – Val de Loire et Sologne Val Sud).

Madame P. MARTIN s'interroge cependant sur la participation au fonctionnement du PETR Loire Beauce et du Pays Sologne Val Sud pour ces 4 communes, elle informe le Président du Pays que la CCTVL ne paiera pas deux fois pour les 4 communes. Monsieur le Président précise qu'il faudra en effet revoir ce point.

Monsieur GASNIER souhaite savoir si des dossiers de demande de subvention peuvent être déposés pour les communes de l'ancienne Beauce Oratorienne. Madame S.MARTIN précise que les communes de l'ancienne Beauce Oratorienne ne seront éligibles au CRST qu'à partir du 1^{er} juillet 2017 car elles dépendent encore du Contrat Régional du Pays Beauce Val de Loire jusqu'au 30 juin 2017. Elle informe les Membres que les communes de l'ancien Val d'Ardoux seront éligibles au plus tard à l'automne 2018 conformément aux négociations entre la Région et le Pays Sologne Val Sud.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection du Bureau. Monsieur le Président demande à Madame DUBRULLE de nommer les 47 délégués votants.

3. Élection des Membres du Bureau,

➤ Élection du Président

Monsieur TEXIER, Maire de Chevilly et doyen d'âge des délégués titulaires de l'Assemblée assure la fonction de Président et invite les délégués à faire acte de candidature. Madame P. MARTIN propose la candidature de Monsieur CUILLERIER. Monsieur CUILLERIER précise qu'il souhaite continuer au sein du PETR. Monsieur TEXIER demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates au poste de Président. Aucune autre candidature n'étant présentée, Monsieur TEXIER procède à l'élection du Président. Après le vote de l'Assemblée, Monsieur CUILLERIER recueille 47 voix. Monsieur CUILLERIER est donc élu Président du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Monsieur CUILLERIER, Président, est immédiatement installé dans ses fonctions et remercie l'ensemble des Membres pour le renouvellement de leur confiance dans un esprit de solidarité, détaché de toute question politique, et qui le touche profondément. Monsieur le Président reprend qu'il aura à cœur d'aller chercher les financements pour le territoire du Pays Loire Beauce où il se sent bien.

➤ Élection de 6 Vice-présidents,

Monsieur le Président propose de renouveler les candidatures de Pascal GUDIN (Maire d'Artenay et Conseiller départemental), Lucien HERVÉ (Maire de Coinces), David FAUCON (Maire de Beaugency), Pauline MARTIN (Maire de Meung-sur-Loire, Vice-présidente du Département et Présidente de la CCTVL). Il propose d'autre part les candidatures de Bruno VIVIER (Maire de Charsonville) et Bertrand HAUCHECORNE (Maire de Mareau aux Prés).

Madame Pauline MARTIN ne souhaite pas se représenter au Bureau du Pays Loire Beauce, étant déjà prise par d'autres fonctions. Elle propose la candidature de Madame Elisabeth MANCHEC, Maire de Coulmiers, en qui elle a toute confiance.

Monsieur le Président demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidates au poste de Vice-président. Aucune autre candidature n'étant présentée, Monsieur le Président procède à l'élection des 6 Vice-présidents.

Après le vote de l'Assemblée, Monsieur GUDIN recueille 47 voix. Monsieur GUDIN est donc élu 1^{er} Vice-président du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'Assemblée, Monsieur HERVE recueille 47 voix. Monsieur HERVE est donc élu 2^{ème} Vice-président du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'Assemblée, Madame MANCHEC recueille 47 voix. Madame MANCHEC est donc élue 3^{ème} Vice-présidente du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'Assemblée, Monsieur FAUCON recueille 47 voix. Monsieur FAUCON est donc élu 4^{ème} Vice-président du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'Assemblée, Monsieur VIVIER recueille 47 voix. Monsieur VIVIER est donc élu 5^{ème} Vice-président du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'Assemblée, Monsieur HAUCHECORNE recueille 47 voix. Monsieur HAUCHECORNE est donc élu 6^{ème} Vice-président du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Monsieur le Président souligne qu'il croit en la valeur et la force des équipes élues pour porter l'ensemble des programmes du Pays et faire valider les dossiers.

➤ Élection des 10 Membres du Bureau,

Monsieur le Président propose de renouveler la candidature des membres du bureau déjà en place, ainsi que celle d'un Élu de la Beauce Oratorienne et d'Un Élu du Val d'Ardoux, comme suit :

- Thierry BRACQUEMOND, Maire d'Huêtre, Président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine
- Bernard TEXIER, Maire de Chevilly,
- Jean Luc BEURIENNE, adjoint au Maire de Patay,
- Pascale MINIERE, Maire de Boulay les Barres,
- Anita BENIER, Maire de Baccon,
- Martine MAHIEUX, Maire du Bardon,
- Edith CHARDON, adjointe au Maire de Tavers,
- Brigitte LASNE-DARTAILLH, adjointe au Maire de Baule,

- Jean-Yves GASNIER, Maire délégué d'Ouzouer le Marché, Commune nouvelle de Beauce la Romaine,
- Gérard CORGNAC, Maire de Cléry Saint André.

Monsieur BRACQUEMOND souhaite laisser sa place à Monsieur FURHER. Monsieur le Président précise que dans ce cas, 2 Élus de Boulay les Barres seraient Membres du Bureau, ce qui est gênant. Aucune autre candidature n'étant faite, Monsieur BRACQUEMOND maintient sa candidature.

Après le vote de l'assemblée, Monsieur BRACQUEMOND recueille 47 voix. Monsieur BRACQUEMOND est élu Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Monsieur TEXIER recueille 47 voix. Monsieur TEXIER est élu Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Monsieur BEURIENNE recueille 47 voix. Monsieur BEURIENNE est élu Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Madame MINIERE recueille 47 voix. Madame MINIERE est élue Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Madame BENIER recueille 47 voix. Madame BENIER est élue Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Madame MAHIEUX recueille 47 voix. Madame MAHIEUX est élue Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Madame CHARDON recueille 47 voix. Madame CHARDON est élue Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Madame LASNE-DARTIAILH recueille 47 voix. Madame LASNE-DARTIAILH est élue Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Monsieur GASNIER recueille 47 voix. Monsieur GASNIER est élu Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Après le vote de l'assemblée, Monsieur CORGNAC recueille 47 voix. Monsieur CORGNAC est élu Membre du Bureau du PETR Pays Loire Beauce à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués votants et rappelle la composition du Bureau du Pays PETR Loire Beauce (**Délibération 17-17**)

Président	Frédéric CULLERIER, Maire de Saint Ay
1 ^{er} Vice-président	Pascal GUDIN, Maire d'Artenay, Conseiller départemental
2 ^{ème} Vice président	Lucien HERVE, Maire de Coinces
3 ^{ème} Vice président	Elisabeth MANCHEC, Maire de Coulmiers
4 ^{ème} Vice président	David FAUCON, Maire de Beaugency
5 ^{ème} Vice président	Bruno VIVIER, Maire de Charsonville
6 ^{ème} Vice président	Bertrand HAUCHECORNE, Maire de Mareau aux prés
Membres du Bureau	Thierry BRACQUEMOND, Maire d'Huêtre, Président de la CC Beauce Loirétaine Bernard TEXIER, Maire de Chevilly, Jean Luc BEURIENNE, adjoint au Maire de Patay, Pascale MINIERE, Maire de Boulay les Barres, Anita BENIER, Maire de Baccon, Martine MAHIEUX, Maire du Bardon, Edith CHARDON, adjointe au Maire de Tavers, Brigitte LASNE-DARTIAILH, adjointe au Maire de Baule, Jean-Yves GASNIER, Maire délégué d'Ouzouer le Marché, Commune nouvelle de Beauce la Romaine, Gérard CORGNAC, Maire de Cléry Saint André

4. Délégation de signature au Président.

Monsieur le Président demande aux Membres de l'autoriser à :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- intenter au nom du PETR les actions en justice ou de le défendre dans les actions intentées contre lui,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules dans la limite de 5 000 €,

- négocier et de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical de 100 000 €, après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires,
- autoriser, au nom du PETR, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre, considérant que les résultats du compte de gestion concordent avec ceux du compte administratif 2016,

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-18**).

5. Questions diverses,

Aucune question diverse n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Coulmiers pour son accueil. La séance est levée à 18h45.